



## Ministère des Affaires étrangères et des Cultes

### Note de Presse

Face à la recrudescence de la pandémie Covid-19 endeuillant de jour en jour la famille haïtienne, la Direction Générale du Ministère des Cultes, sur instructions du Premier Ministre a.i, porte à la connaissance des Responsables spirituels et religieux de tous les cultes généralement quelconques, établis sur le territoire national, qu'à partir de la date du jour, et jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes sont fermement arrêtées:

1. Les Responsables spirituels et religieux veilleront à ce que le nombre des participants ne dépasse pas 25% de la capacité d'accueil de l'espace; ce, dans le souci de respecter la distanciation sociale lors des rassemblements culturels.
2. Le port du masque obligatoire pour tous les participants durant toute la durée de l'office religieux.

La Direction Générale du Ministère des Cultes compte sur la compréhension et la collaboration de tous les Responsables spirituels et religieux pour la pleine application desdites mesures qui ne visent qu'à protéger la population des méfaits dévastateurs du Covid-19, en attendant que les efforts déployés par le Gouvernement pour contrer cette pandémie, puissent permettre, dans un bref délai, le retour à la normale.

Port-au-Prince, le 1er juin 2021

Evens SOUFRAnt  
Directeur Général